



Secrétariat national à la Riposte

N°9
14 mars 2013

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les députés ont adopté une loi sur la tarification de l'énergie. Elle prévoit :

- > Un système de bonus/malus sur la consommation d'énergie dès 2015 pour encourager la sobriété énergétique
- > L'élargissement de l'attribution des tarifs sociaux : 8 millions de foyers (au lieu des 4 millions aujourd'hui) seront donc concernés

Ceci permettra de lutter contre la précarité énergétique, avec un gain de 200 euros par foyer pour le gaz et de 90 euros pour l'électricité.

« Ces mesures votées par le groupe socialiste et apparentés visent à protéger, en cette période de crise, les plus fragiles et les plus modestes, pour qui le coût de l'énergie pèse de plus en plus lourdement sur leur budget ou, pire encore, les empêche d'accéder au gaz et à l'électricité »,
Hélène Geoffroy, SN à la Lutte contre l'exclusion et Eduardo Rihan-Cypel, SN à l'Énergie.

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé que le plan de rénovation énergétique ou thermique des logements sera engagé à la fin du mois de mars : améliorer les dispositifs d'accompagnement aux travaux, pour les rendre accessibles financièrement à ceux qui en ont le plus besoin.

La rénovation thermique est une priorité car cela permet d'agir sur le pouvoir d'achat, de soutenir l'activité économique et de rendre les logements plus vertueux sur le plan environnemental.

Chiffres clés (INSEE, 2011) :

- > 3,8 millions de ménages en France sont en situation de précarité énergétique (10 % de leur revenu sont consacrés aux dépenses énergétiques) tandis que 3,5 millions déclarent souffrir du froid dans leur logement
- > Au total, 14,4 % des ménages français dépensent plus encore que le seuil de 10 %, soit 3 800 000 ménages en 2006
- > Près de 70 % de ces ménages sont parmi les plus modestes
- > Le taux d'effort énergétique moyen baisse avec les revenus : de 9,3 % pour les 25 % de ménages les plus modestes, il passe à 2,7 % pour les plus aisés

LOI POUR LA REFONDATION DE L'ÉCOLE : LE DÉBAT EST ENGAGÉ À L'ASSEMBLÉE

La refondation de l'école républicaine est au cœur du projet que les socialistes ont défendu pendant la campagne présidentielle. Cette loi, débattue depuis quelques jours à l'Assemblée, vise à la construction d'une école plus juste pour tous et exigeante pour chacun.

Des objectifs nécessaires et ambitieux :

Cette réforme met l'acte éducatif en avant, elle pense l'école par la pédagogie et la transmission des savoirs en tout premier lieu :

- > Priorité au primaire où sont dispensés les savoirs fondamentaux et où se nouent les inégalités
- > Principe "plus de maîtres que de classes"
- > Formation des professeurs
- > Élever le niveau de connaissances, de compétences, de culture des enfants
- > Réduire les inégalités sociales et territoriales
- > Lutter contre l'échec scolaire et les sorties du système sans qualification

Des moyens conséquents et immédiats :

- > Création de 60 000 postes sur la mandature et celle des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (priorité au primaire, développer l'accueil des moins de 3 ans)
- > Enseignements enrichis d'un parcours d'éducation artistique et culturelle, d'un enseignement moral et civique, de l'enseignement d'une langue vivante dès le CP
- > Entrée de l'école dans l'ère du numérique
- > Mise en place d'un parcours individuel d'information et d'orientation
- > Réorganisation des cycles et des rythmes scolaires

Quelques chiffres :

- > + 25 %, c'est le taux d'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire à la rentrée 2012, ce qui représente 125 euros, en moyenne, par famille bénéficiaire
- > 250 millions d'euros dédiés au fonds spécifique pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs
- > 20 000 jeunes qui ont décroché du système scolaire se verront proposer en 2013 un dispositif d'insertion. À l'horizon 2017, l'objectif est de diviser par deux le nombre de décrocheurs (140 000 par an aujourd'hui)
- > 14 000 emplois seront créés dès la rentrée 2013, notamment pour l'accueil des enfants de moins de trois ans
- > 6 000 emplois seront créés pour la bonne scolarisation des enfants handicapés.

Quand l'UMP ose tout, même le pire...

L'UMP a publié un texte sous la forme d'un « contre-rapport » et intitulé « De l'oxygène pour l'école ». La droite tente de faire croire qu'elle a un projet pour l'école.

« Affichant une absence complète de clairvoyance sur les raisons des difficultés rencontrées par l'école aujourd'hui, notamment sur les conséquences de sa politique désastreuse menée entre 2002 et 2012, et plus loin une violente charge contre les "pédagogistes" qui ont accompagné la "dégringolade" de l'école, le "contre-projet" de l'UMP se limite à avancer une unique proposition : le renforcement, voire l'aggravation des inégalités », Émeric Brehier SN à l'Éducation et Yannick Trigance SNA à l'Éducation.

Pour mémoire, le bilan de la droite :

- > Classes surchargées, difficultés de remplacement des enseignants et dégradation du soutien scolaire du fait de la suppression de 80 000 postes en cinq ans
- > Inégalités sociales et territoriales accrues du fait de la suppression de la carte scolaire
- > Formation professionnelle tronquée pour les jeunes enseignants du fait de la suppression des IUFM
- > Élèves les plus en difficulté abandonnés du fait de la suppression de 3 000 postes de RASED
- > Formation initiale déséquilibrée du fait de la mastérisation ratée

DROIT DES FEMMES : VERS L'ÉGALITÉ

À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars, le gouvernement a annoncé de nombreuses mesures dans les secteurs suivants notamment :

Fonction publique

- > Le premier protocole d'accord sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique vient d'être signé
- > Il concerne 5 millions d'agents publics relevant de l'État, des collectivités locales et des hôpitaux
- > Anticipation de l'entrée en vigueur de la loi qui assure la parité dans les nominations aux emplois les plus importants de l'administration

Économie

- > Plan de développement de l'entrepreneuriat féminin (une étude de la Commission européenne estime que si le taux d'emploi des femmes était équivalent à celui des hommes, notre potentiel de croissance serait accru de 20 % à 40 %)
- > En mai 2013 sera lancée dans 5 régions une semaine de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin dans les collèges, lycées, universités et écoles de l'enseignement supérieur
- > Dispositif d'accompagnement des jeunes filles vers des filières traditionnellement masculines
- > Lors de son prochain renouvellement le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire sera strictement paritaire

Santé

- > Le remboursement de l'IVG à 100 % et la contraception gratuite pour les filles de 15 à 18 ans seront effectifs dès le 31 mars

Quelques chiffres :

- > Les salaires des femmes sont de 26,9 % inférieurs à ceux des hommes, tous temps de travail confondus
- > Cet écart s'explique en partie par le temps partiel, occupé à 80 % par des femmes et par le type de poste occupé, dans les secteurs professionnels les plus précaires. Mais un écart de 9 % subsiste
- > 20,8 % de femmes dans les conseils d'administration du CAC 40 en 2011
- > 13,9 % de conseillères générales, 35 % de conseillères municipales, 13,8 % de maires femmes

Pour mémoire, le bilan de la droite :

- > L'inaction de la droite a entraîné l'abrogation du délit de harcèlement sexuel, le 4 mai 2012. Conséquence : un vide juridique désastreux pour les victimes
- > La réforme des collectivités territoriales voulue par la droite en 2010 et abrogée depuis par la gauche instituait le Conseiller territorial. Conséquence évitée : une diminution forte du nombre de femmes élues
- > La réforme des retraites de 2010 rend plus difficile pour les femmes l'obtention d'une retraite à taux plein en raison du temps partiel ou des maternités

À l'occasion de la journée du 8 mars, le Premier secrétaire, Harlem Désir a proposé l'adoption d'un "Manifeste féministe", qui sera placé parmi les textes fondamentaux du Parti socialiste, aux côtés de notre Déclaration de principes. Il sera soumis prochainement aux militants socialistes.

Les annonces gouvernementales le 8 mars :

- > Réforme du congé parental pour mieux le partager entre les parents et aider les femmes en congé parental à revenir vers l'emploi (97 % de ce droit est pris par les femmes qui, le plus souvent, ont des rémunérations inférieures)
- > Plan national pour la création de places en crèches
- > Lutte contre les violences faites aux femmes
- > Sanctions (pouvant se chiffrer jusqu'à 1 % de la masse salariale) dans les six mois pour les entreprises qui ne luttent pas effectivement ni efficacement contre les inégalités hommes-femmes, au plan salarial notamment
- > Parité dans toutes les instances et les institutions
- > Une grande loi-cadre pour les droits des femmes sera examinée en mai prochain par le Parlement

UN PACTE DE CONFIANCE AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le Premier ministre a réuni à Matignon les principaux acteurs concernés par la mise en place à venir du Haut-conseil des Territoires, annoncée par le président de la République dans le cadre du projet de loi de décentralisation de confiance et de responsabilité.

Ce projet a vocation à instituer une conférence annuelle des finances publiques locales, afin d'évaluer la situation financière des collectivités locales et d'ajuster le rôle qui leur est dévolu par l'État.

La conclusion de cette conférence prendra la forme d'un Pacte de confiance et de responsabilité. Six chantiers sont envisagés :

- > L'évolution de la dotation et la répartition des efforts d'économie
- > L'analyse des dépenses contraintes (certaines dépenses sont contraintes, telles que la retraite des fonctionnaires des collectivités territoriales. Il s'agit d'analyser les dépenses demandées aux collectivités par l'État)
- > L'évolution des ressources des différentes collectivités
- > La péréquation
- > L'accès au crédit (depuis la faillite de Dexia, le gouvernement a souhaité maintenir le financement et l'accès aux crédits pour les collectivités avec les moyens de la Caisse des dépôts et les prêts de la Banque Postale, ainsi que le financement de 20 milliards d'euros sur cinq ans de ces collectivités)
- > La contractualisation entre l'État et les régions

L'objectif est de parvenir à une dotation plus efficace des projets structurels des collectivités locales, et de les associer plus encore à la réflexion sur les missions de la fonction publique territoriale, en lien avec le gouvernement afin de préserver l'investissement public local.

Quelques chiffres :

- > 20 milliards d'euros sur cinq ans serviront à financer les collectivités locales
- > Une augmentation de 130 points du Livret A permettra le financement des projets de plus de vingt ans
- > Les collectivités locales effectuent 20 % des dépenses de la fonction publique, et réalisent 70 % de l'investissement public